CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E26282** **VALABLE JUSQU'AU** **04/12/2027**

ÉDITÉ LE 15/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1994

Raison sociale : ALSACIENNE DE CHARPENTES

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 16/01/2017

Capital : 65 000

5 RUE PRINCIPALE
67220 BREITENAU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COLMAR 94B392 COLMAR 94B392

Siret : 398 070 524 00010

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 4029717-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 105356710001

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 105356710001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Téléphone : 0388582240 **Fax :**

Portable : 0609747120

Responsabilité légale :
TURANSKY FRANK PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.alsaciennedecharpente.fr

E-mail : alsacienne.charpentes@sfr.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 640 532 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante)	4	16/05/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

15/10/2026 09:28

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.